

dépose un exemplaire du décret du conseil, approuvé hier, qui autorise par voie de proclamation la mise en vigueur, le 1^{er} juillet 1954, de la loi sur les marques de commerce.

Je dépose également un autre décret du conseil révoquant le règlement relatif à l'enregistrement des marques de commerce actuellement en vigueur et le remplaçant par les règles régissant les marques de commerce, qui prendront effet à partir du 1^{er} juillet 1954. Un exemplaire des nouvelles règles est annexé au présent décret du conseil.

LE COMMERCE

REPRÉSENTATIONS FORMULÉES AUX ÉTATS-UNIS AU SUJET DE CHANGEMENTS TARIFAIRES PROJETÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George A. Drew (chef de l'opposition): En l'absence du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, j'aimerais poser une question au premier ministre. Je n'ai pas donné avis au premier ministre de la question que je lui pose parce qu'elle découle d'un télégramme que j'ai reçu au sujet de ce qui fait l'objet de ma question. A-t-on présenté des observations au gouvernement des États-Unis au sujet des répercussions que pourrait éventuellement avoir la modification envisagée des tarifs douaniers à l'égard du poisson, du zinc et du plomb, compte tenu, notamment, des conséquences qui en pourraient découler non seulement pour les métaux d'exportation mais aussi pour l'industrie de la pêche à Terre-Neuve et dans les provinces atlantiques.

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Je suis bien sûr qu'il y a eu des entretiens, mais je tiendrai la question pour un préavis et je ferai faire une enquête afin d'être en mesure de dire exactement ce qui a été fait à cet égard.

LES POMMES DE TERRE

RÈGLEMENT CONCERNANT L'IMPORTATION DE CE PRODUIT DES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. James A. McBain (Elgin): J'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture. Sait-il qu'on sert en ce moment des pommes de terre nouvelles importées au restaurant parlementaire. S'il le sait, peut-il nous expliquer quel est le règlement à l'égard de l'importation de ces pommes de terre nouvelles, étant donné que nous disposons d'un excédent au Canada?

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, je crois qu'on m'a servi des pommes de terre nou-
[L'hon. M. Pickersgill.]

velles au restaurant parlementaire; je suppose donc que ce sont ces pommes de terre qu'on y sert. L'entente entre le Canada et les États-Unis à ce sujet comporte l'imposition de droits saisonniers à l'égard de divers légumes, y compris les pommes de terre, ces droits étant prélevés au cours d'une période déterminée. Dans le cas des pommes de terre un droit plus élevé est appliqué du 15 juin au 31 juillet. En d'autres termes un droit plus élevé est prélevé au moment où nos pommes de terre nouvelles sont mises sur le marché. Aux autres époques de l'année, les droits sont moins élevés; c'est pour cette raison qu'on importe des pommes de terre américaines de ce temps-ci.

J'estime que ce n'est pas une mauvaise chose, ni du point de vue américain ni du nôtre. Du moins, on n'a pas cru que c'était une mauvaise chose durant les vingt-quatre ou vingt-cinq ans que les droits saisonniers ont été en vigueur. Leurs pommes de terre et leurs différents légumes nous arrivent frais à un moment où nos propres légumes ne sont pas encore prêts à être mis sur le marché. Puis, un peu plus tard, lorsque nos produits sont mis en vente, un droit plus élevé est appliqué aux produits américains afin d'empêcher qu'ils n'entrent au pays alors que les nôtres sont mis en vente. Par conséquent, je ne doute pas que nous mangions présentement de nouvelles pommes de terre américaines, mais j'imagine facilement les protestations que feraient entendre les ménagères du Canada si elles étaient obligées de ne servir actuellement que des pommes de terre de l'an dernier.

DÉCLARATION AU SUJET DE L'ÉCOULEMENT DE LA RÉCOLTE DE 1953

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. W. Stuart (Charlotte): Je désire aussi poser une question au ministre de l'Agriculture. Peut-il donner à la Chambre la statistique relative aux envois de pommes de terre par wagnonnées des provinces Maritimes et des autres régions du Canada aux États-Unis depuis la dernière récolte?

Le très hon. J. G. Gardiner (ministre de l'Agriculture): Je ne crois pas pouvoir fournir la statistique des envois de pommes de terre par wagnonnées. Hier, l'honorable député de Victoria-Carleton m'a posé une question au sujet de laquelle j'ai fait préparer des renseignements dont je pourrais donner lecture à la Chambre. Je n'ai pas lieu sans doute de les lire en entier, parce qu'ils constituent un document assez long dont des exemplaires seront mis à la disposition de tous les honorables députés qui en désirent.